

Responsable animation club-enfants

RNCP35157 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335t, 335, 334
Formacode(s)	42623
Code(s) ROME	G1203, G1101, G1205
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2023

Certificateur(s)

KLAXON ROUGE · SIRET : 49089646100020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les animations présentées dans les clubs et villages de vacances, parcs de loisirs ou évènementiels, tant sur le plan des animations de journée, du club-enfants ou des soirées nécessitent des capacités et compétences professionnelles pour les animateurs qui intègrent les équipes.

La progression des concepts de service et de satisfaction auprès des clients a conduit les entreprises des secteurs d'activités concernés à renforcer leur gamme de prestations et la diversification des contenus proposés.

Le Club-Enfants (mini-club) est un lieu très important dans un hôtel club ou un village de vacances. En être responsable nécessite un savoir être des plus exigeant et un savoir-faire parfaitement maîtrisé.

Le Responsable animation club-enfants, doit être attentif, consciencieux et réfléchi. Il maîtrise les règles de sécurité en vigueur pour encadrer des enfants de 3 à 16 ans.

Il est le garant du savoir-faire de son équipe et de la bonne tenue de son mini-club.

Bien qu'indispensable pour intégrer ce métier, le BAFA n'est pas suffisant pour appréhender pleinement le rôle de Responsable animation club-enfants. Il faut développer des compétences complémentaires adaptées aux exigences de la profession : diriger une équipe de parfois 4 à 5 animateurs. De nombreuses structures, de par leur taille, ne peuvent pas toujours confier ce rôle au Responsable loisirs tourisme qui lui est en charge de toutes les équipes d'animation du club de vacances (enfants- adultes - journées - soirées). Cette mission est alors confiée, dans la plupart des cas, à celui ou celle qui a le plus d'expérience et même si le BAFA enseigne les règles de sécurités en vigueur ainsi que les animations pour les enfants de 3 à 12 ans et ensuite pour le BAFA, la gestion administrative ; les structures types centres sociaux culturels et centres de loisirs n'ont pas du tout les mêmes spécificités qu'un club de vacances. Les attentes du public et les modes de fonctionnement de la structure sont différentes et requièrent des compétences professionnelles spécifiques.

En réponse à la demande des professionnels : tours opérateurs, hôtellerie de plein-air, parcs de loisirs, tourisme associatif, CSE d'entreprises ; l'école Klaxon Rouge atteste les compétences nécessaires à ce métier à travers une certification professionnelle correspondant à ces exigences

- Brevet de surveillant de baignade, obligatoire pour l'obtention de la certification
- Management d'équipe
- Création de programmes spécifiques au club-enfants
- Pratique artistique développée et adaptée à un public enfant
- Pratiques administratives

ACTIVITÉS VISÉES

Le Responsable Animation Club-enfants organise et anime les activités ludiques destinées aux enfants et aux adolescents, aux tranches d'âges bien définies :

3 - 6 ans, 7 – 9 ans, 10 –12 ans, 13 – 16 ans. Il est chargé de l'organisation pratique des activités (espaces, moyens techniques, règlement, etc.), les présente au public et les met en œuvre dans un contexte qui doit valoriser les enfants.

- Encadrer et coordonner l'équipe des animateurs du mini-club
- Veiller à la bonne application, par son équipe, des règles de sécurité
- Informer les parents du fonctionnement et le programme du mini-club
- Accueillir et encadrer les enfants
- Animer un Club-enfants
- Animer des activités spécifiques pour les enfants et les adolescents
- Animer des journées à thèmes
- Créer des spectacles pour et avec les enfants
- Faire la promotion de ses activités

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Diriger une équipe d'animateurs club-enfants

- Manager son équipe
- Présenter son projet d'animation du club enfants

Organiser et gérer le club-enfants

- Accueillir les parents
- Organiser l'accueil des enfants selon les tranches d'âges
- Réaliser un bilan hebdomadaire et mensuel sur la fréquentation du club
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes.
- Réaliser des supports d'information
- Gérer un budget

Créer et Coordonner le programme du Club-enfants

- Créer le programme de journée et le programme de soirée pour enfants
- Créer un spectacle avec les enfants et un spectacle pour les enfants
- Surveiller des activités aquatiques (validation brevet de surveillant de baignade)
- Animer le club-enfants

Blocs de compétences

RNCP35157BC01 — Diriger une équipe d'animateurs club-enfants

LISTE DE COMPÉTENCES

Manager

son équipe :

Identifier les compétences de l'équipe

Identifier les lacunes ou les axes d'améliorations de chacun

Gérer les conflits

Contrôler l'activité de chaque collaborateur

Créer les

plannings de travail hebdomadaires

Présenter son projet d'animation du club enfants :

Structurer une réunion de travail

Animer une réunion de travail

Présenter ses règles de fonctionnement

Présenter son programme

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations écrites et pratiques

Évaluation en entreprise

RNCP35157BC02 — Organiser et gérer le club-enfants

LISTE DE COMPÉTENCES

Accueillir les parents :

Communiquer

avec les parents

Utiliser

des outils de contrôle et d'analyse lors des inscriptions

Répondre aux demandes spécifiques : · Allergies, Contrôler application de consignes médicales, Phobies, etc.

Organiser l'accueil des enfants :

Identifier parfaitement les tranches d'âges.

Communiquer

avec les enfants.

Réaliser

un bilan hebdomadaire et mensuel sur la fréquentation du Club-enfants :

Rédiger un

rapport circonstancié.

Rendre compte à sa hiérarchie et/ou à sa direction hôtelière.

Veiller à la sécurité des enfants dans le mini-club :

Faire un état des lieux de la structure d'accueil et identifier les lacunes et les corriger

Contrôler la mise en place de la signalétique spécifique au Club-enfants

Créer les

supports des consignes d'hygiène et de sécurité spécifiques au Club-enfants

Connaitre les règles en vigueur

Réaliser des supports d'informations :

Créer une affiche

Réaliser un livret d'accueil

Utiliser

les logiciels informatiques spécifiques

Gérer

le budget :

Suivre et respecter un budget établi pour une saison

Gérer le stock matériel

Réaliser un inventaire

Prévoir des achats

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation écrite et pratique

Évaluations en entreprise

RNCP35157BC03 — Créer et Coordonner le programme du Club-enfants

LISTE DE COMPÉTENCES

Animer :

Élaborer un programme d'activités hebdomadaire

Développer la découverte de la culture locale.

Collaborer avec les autres services : Restauration, Intervenants extérieurs

Assurer

le suivi du programme

Créer et animer des activités manuelles et ludiques

Créer et animer des événements : Mini Disco · Kermesse · Olympiades · Journée à thème · Atelier Maquillage

Créer, mettre en scène un spectacle pour enfants et avec les enfants :

Rechercher une histoire et l'adapter pour le public choisi.

Déterminer et répartir les rôles.

Établir le planning de répétitions.

Mettre en scène des enfants et les animateurs.

Maquiller les enfants.
Apprendre des chorégraphies spécifiques aux enfants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations pratiques
Évaluations en entreprise

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce dans les villages de vacances, les villages clubs, l'hôtellerie de plein air, les parcs de loisirs, les compagnies maritimes de croisières.

Ces structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients. Le Responsable animation club-enfant peut intégrer une équipe de 2 à 30 personnes.

Le grand nombre d'établissements employeurs, la taille très variable des structures, les différences de clientèle permettent un grand choix de postes adaptés aux affinités particulières de chacun, dans le cadre de différentes conventions collectives

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable animation club-enfants
Responsable mini-club

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Etre titulaire du BAFA est nécessaire pour l'exercice du métier.

D'après l'article R227-12 du code de l'action sociale et des familles, les dispositions concernant l'encadrement de mineurs indiquent :

« Les fonctions d'animation en séjours de vacances et en accueils de loisirs sont exercées :

1° Par les titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur une liste pouvant tenir compte de la durée de l'accueil, du nombre et de l'âge des mineurs. Cette liste est arrêtée par le ministre chargé de la jeunesse après avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse institué par le décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016

2° Par les agents de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou des cadres d'emploi dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la jeunesse et des ministres dont ils relèvent ;

3° Par les personnes qui, dans le cadre de la préparation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de l'un des diplômes ou titres figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa, effectuent un stage pratique ou une période de formation ;

4° A titre subsidiaire, par des personnes autres que celles mentionnées aux alinéas précédents.

Le nombre des personnes mentionnées aux 1° et 2° ne peut être inférieur à la moitié de l'effectif requis. Celui des personnes mentionnées au 4° ne peut être supérieur à 20 % dudit effectif, ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 627 €

Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	81 086
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	63 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme T6X61 — Employés des services divers V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

De niveau 4 et titulaire du BAFA (obligatoire). Le candidat doit avoir une forte motivation, une bonne culture générale et une bonne condition physique. Il doit être autonome, avoir un bon relationnel et une aptitude à vivre en collectivité. Tout apport complémentaire, expérience dans l'animation pour enfants est un atout majeur.

Validation du brevet de surveillant de baignade

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.
Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.
Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 303 €
Selon la branche	7 695 € – 8 303 €
Prise en charge	Branches concernées
8 303 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 695 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date de décision	16/12/2020
-------------------------	------------

Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	7	0	100 %	100 %
2018	9	0	100 %	86 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28649

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38923

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.klaxonrouge.com/formation/responsable-animation-clubs-enfants/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35157/>